

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 20 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 20 décembre 2022 à 18h00, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par loi.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption des prévisions budgétaires 2023
2. Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2022-12-400 01. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954-1, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y pourvoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2023,2024 et 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte, par les présentes, les prévisions budgétaires 2023 au montant de 6 155 269\$ à savoir :

CHARGES

Administration générale	977 355\$
Sécurité publique	325 647\$
Transport	1 070 323\$
Hygiène du milieu	667 312\$
Santé et bien-être	42 739\$
Aménagement, urbanisme et développement	302 282\$
Loisirs et culture	731 180\$
Frais de financement	580 723\$

Remboursement de la dette à long terme	1 235 900\$
Affectation au budget	221 808\$
	=====
TOTAL DES DÉPENSES :	6 155 269\$

REVENUS

Taxes	3 595 502\$
Païement tenant lieu de taxes	31 000\$
Transferts	1 462 203\$
Autres revenus de sources locales	346 067\$
Services municipaux	654 397\$
Imposition de droits et intérêts	66 100\$
	=====
TOTAL DES REVENUS :	6 155 269\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-401 02. ADOPTION DES DÉPENSES TRIENNALES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons adopte les dépenses triennales en immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

Dans le programme présenté, on trouve les dépenses totalisant 42 247 000 \$ soit :

12 972 000 \$ pour l'année 2023, une dépense au montant de 4 000 000 \$ pour le projet d'aqueduc et égout de Gascons, ces travaux sont subventionnés par le programme PRIMEAU à 66.66 %, un montant de 8 000 000 \$ pour le projet de réfection et d'agrandissement du centre sportif Marco-Sébastien Cyr, ces travaux sont subventionnés par un montant de 3 335 932 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et un montant de 972 000 \$ pour des travaux de réfection des routes municipales subventionnés par le programme de la T.E.C.Q. 2019-2023 à 100%.

12 875 000 \$ pour l'année 2024, une dépense au montant de 10 000 000 \$ pour le projet d'aqueduc et d'égout de Gascons et un montant de 2 875 000 \$ pour des travaux de réfection des routes municipales subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale (accélération et soutien) à 70%.

16 400 000 \$ pour l'année 2025, une dépense au montant de 16 000 000 \$ pour le projet d'aqueduc et d'égout de Gascons et un montant de 400 000 \$ pour des travaux de réfection des routes municipales subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale (accélération ou soutien) à 70%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes assistant à la séance.

2022-12-402 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 27.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier